



Titre: Alimentation électrique d'une habitation ou d'un local peu fréquentés

Auteurs: Néant

Ecole: Néant

Résumé: Les systèmes décrits dans ce chapitre concernant principalement les habitations et les locaux occupés de façon irrégulière, pour un usage professionnelle ou de loisirs. Le principal souci des occupants de ces habitations ou locaux est alors de se procurer à moindres frais un système énergétique leur apportant un minimum de confort pendant les périodes d'occupation. Un investissement lourd ne se justifie pas, ni des frais importants. Les habitations ou les locaux visés sont donc, principalement : Les résidences secondaires légers (cabanons, caravanes), et les résidences secondaires « en dur » généralement restaurées (bergeries...) ; Certains locaux à usage professionnel (bergerie, cabane d'alpage...) ; Certains locaux à vocation touristique (refuges de montagne, gites d'étape...); Cependant, certains occupants de résidences permanents peuvent également être intéressés par des systèmes de ce type, principalement; Des habitats à faible revenus financiers, qui peuvent rarement « investir » dans un système énergétique onéreux. (c'est le cas, en particulier, des néo-ruraux, les nouveaux agriculteurs ou artisans en rupture de vie citadine) ; Des habitants très éloignés d'un réseau électrique, qui ne peuvent pas être aidés pour leur raccordement au réseau : ils désirent améliorer leur niveau de confort pour un investissement faible dans l'attente de modifications dans la politique d'électrification (création d'une nouvelle ligne à proximité qui modifie le cout du raccordement...) ; En somme, il s'agit de fournir à ces habitants un système électrique permettant de satisfaire les besoins essentiels pour un coût minimal.

Extrait du sommaire: Voir le document

[Batterie panneaux solaire 13](#)

Télécharger le fichier PDF: [Alimentation électrique d'une habitation ou d'un local peu fréquentés](#)